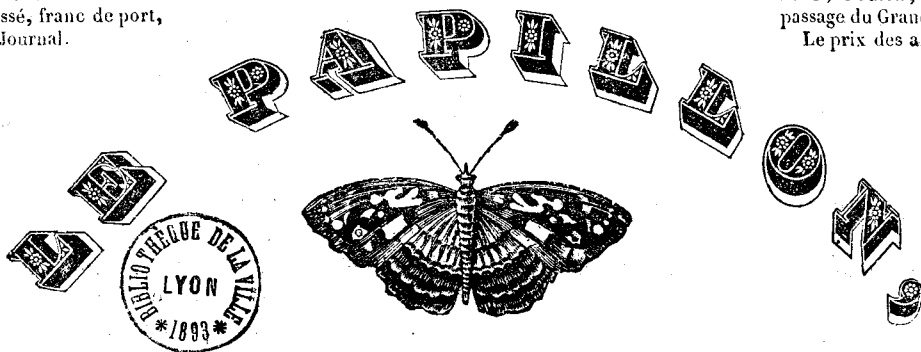


Ce Journal paraît les Jeudis et Dimanches. Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est de 6 fr. pour trois mois, 11 fr. pour six mois, 20 fr. pour l'année, et de 1 fr. de plus par trimestre pour les départements. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé, franc de port, à l'imprimerie du Journal.

3<sup>me</sup> ANNÉE.

On s'abonne au bureau du Journal, chez L. Boitel, imprimeur, quai Saint-Antoine, n. 56; M<sup>mes</sup> Geury et Durval, place des Célestins; Louis Baheuf, rue Saint-Dominique, n. 2; Bobaire, libraire, rue Puits-Gaillot, n. 9; Bouton, cabinet littéraire, passage du Grand-Théâtre.

Le prix des annonces est de 15 c.



**JOURNAL DE L'ENTR'ACTE.**

Littérature, Arts, Poésie, Nouvelles, Théâtres, Modes, Annonces.

**GRAND-THÉÂTRE.**

On a voulu ressusciter la *Sentinelle perdue*. Le coup était porté : le public du dimanche a sanctionné l'arrêt rendu le jeudi précédent. Cet ouvrage manque d'intérêt; la situation est toujours la même. La musique, consciencieusement faite, n'a pas pu racheter les niaiseries du poème.

*Le Philtre* et *le Serment* ont reparu. M. Sylvain, par son jeu dans ses deux ouvrages, nous a fait regretter M. Derancourt, son devancier. Dans *le Philtre* ce dernier ne laissait pas dégénérer sa gaieté en ivresse. Guillaume est un fin matois, il ne doit pas être rendu en niais. M. Sylvain n'a pas su nuancer avec esprit ce rôle plein d'une naïve bonhomie. Il est tombé dans la charge, et dès qu'il a vu rire le public, il a chargé plus encore. C'est toujours un tort de la part de l'artiste de sacrifier au mauvais goût du parterre, au lieu de le reformer. Sa danse, ou plutôt sa *sauterie*, était triviale. Dans le conscrit du *Serment* il a manqué de la verve et de la jeunesse qui conviennent à ce rôle. M. Durbec-Fontanarose a mieux chanté son second acte que le premier. Nous engageons M. Lavillier à travailler sa voix.

Nous l'avons déjà fait remarquer, notre Grand-Théâtre reprend de l'activité. *Robert-le-Diable* va sous peu

de jours se faire entendre à nous; nous y jugerons mieux encore notre nouvelle troupe lyrique.

On a retiré de l'étude *le Cheval de Bronze* pour y mettre *Gustave* et *la Juive*, deux ouvrages qui doivent concourir aux représentations de Nourrit et de M<sup>lle</sup> Falcon.

M<sup>lle</sup> Dominique débutera cette semaine. Cette chanteuse est jeune et jolie, et déjà elle s'est fait entendre sur des théâtres de premier ordre. C'est d'un bon augure pour nous!

*Angelo*, drame de Victor Hugo, sera monté dès que les débuts de M<sup>me</sup> Debrière auront eu lieu, et que M<sup>me</sup> Meinier aura fait sa rentrée, car il est question de son retour au milieu de nous.

M<sup>me</sup> Debrière, qui a long-temps tenu son emploi à Rouen, a débuté dans Elmire de *Tartufe*. Elle dit juste, a de la tenue et l'habitude de la scène. Elle a rendu avec beaucoup d'honnêteté la double scène où *Tartufe* lui fait entendre l'aveu de son terrestre amour.

Le chef-d'œuvre de Molière, nous l'avouons avec douleur, n'a vraiment eu pour dignes interprètes que M. Valmore, M<sup>mes</sup> Debrière et Clairanson. Nous ne conseillons pas à M. Duprez, même pour faciliter un début, de quitter son emploi pour jouer *Orgon*, et cela par respect pour Molière. C'était quelque chose de bien triste à voir que cette admirable comédie si piteuse-

ment montée. Le sage Cléanthe était joué par M. Thierry, le bouillant et généreux Damis par M. Jeandelis, et Marianne, cette douce et intéressante figure de jeune fille par M<sup>me</sup> Fouchet! comment voulez-vous qu'on aime la comédie?

### GYMNASE LYONNAIS.

Nos vœux se sont réalisés : l'administration nous a rendu M. Emile Taigny, dont l'absence prématurée était vivement sentie du public du Gymnase. Avec lui la foule est revenue au théâtre ; elle y est venue plus nombreuse, plus empressée que jamais ; car elle sait combien Paris est avare avec la province ; elle sait combien doivent être courtes les heures entre l'arrivée et le départ du jeune artiste. Avant-hier l'affiche annonçait cette rentrée si impatiemment attendue ; tout Lyon s'était donné rendez-vous à la salle des Jacobins ; et c'était plaisir, au milieu de cette cohue envahissante, d'assister au désappointement des habitués, cherchant en vain où asseoir leur curiosité retardataire. Là, en effet, les derniers venus sont et demeurent les derniers, ainsi qu'il est juste, en dépit toutefois de la maxime du père de famille, et nous avouons ingénument avoir partagé à cet égard le sort de notre confrère de *l'Épingle*, venu comme nous à la septième heure, ce qui ne l'empêchera pas, selon toute apparence, de vous conter demain les merveilles de la soirée. Pour nous, c'est de si haut que nos regards plongeaient sur la scène, c'est de si loin que les sons parvenaient à notre oreille, que de tout cela il ne nous reste que le bruyant souvenir du double triomphe obtenu par M. Taigny dans *Faublas* et *la Marraine*. Veuillez Paris nous prêter ce jeune et gracieux talent pour quelques jours encore!

CARL.

Les soins et les dépenses que réclame la mise en scène de la *Nonne sanglante* ont retardé jusqu'à mardi prochain la représentation de cet ouvrage qui doit long-temps attirer la foule au Gymnase. Deux décors nouveaux doivent ajouter à l'effet que produira ce drame. Le succès qu'il a obtenu à Paris est un garant de celui qui lui est réservé sur notre scène. *Le Mari d'une Muse*, vaudeville, est remplacé par *le Roi de Prusse et le Comédien*. *M. Christophe ou le Cuisinier dramatique*, ouvrira le spectacle donné au bénéfice de M. Danguin.



### LA POLICE DE L'OPÉRA

IL Y A 110 ANS.

On était loin d'observer, il y a un siècle, dans la salle et sur le théâtre de l'Opéra, le bon ordre qui distingue aujourd'hui ce spectacle. Les spectateurs y étaient fort tapageurs et se souciaient peu du désordre que leur tapage devait apporter dans l'exécution des pièces, opéras ou ballets ; d'une autre part, les vicomtes et les marquis, rangés autour de la scène sur les banquettes disposées à ce, dérangent les artistes de leurs services en causant avec les acteurs et en plaisantant avec les actrices d'une façon qui n'était pas toujours décente. Le roi fut souvent obligé de rendre des ordonnances pour faire cesser ces abus ; mais c'était toujours pour peu de temps que l'ordre fut rétabli, et les ordonnances étaient aussi vite oubliées que rendues. Nous trouvons dans un manuscrit du temps les observations suivantes et le texte même des ordonnances. Ces détails sont curieux et utiles pour l'histoire du théâtre. Nous conservons le style du manuscrit dans toute sa simplicité.

« Aucun officier de la maison du roy n'a entrée de droit à l'Opéra, et il y en a mesme une interdiction expresse dans les lettres de privilège et de confirmation. Ces défenses générales ont été réitérées de temps en temps par les ordonnances rendues à ce sujet. Celle donnée à Versailles le 28 novembre 1713 fait défense à toutes personnes, mesme aux officiers de sa maison, ses gardes, gendarmes, cheveau-légers, mousquetaires et autres, d'entrer à l'Opéra ni à la comédie sans payer. Défend aussi à tous ceux qui assisteront à ces spectacles d'y faire aucun désordre en entrant ou en sortant, d'interrompre les acteurs en quelque sorte que ce soit pendant les représentations ou entr'actes, à peine de désobéissance, de s'arrêter dans les coulisses qui servent d'entrée au théâtre de la Comédie ; de demeurer debout et être séparés des acteurs, afin que ceux-ci puissent faire leurs représentations avec plus de décence et à la plus grande satisfaction du public ; et à tous domestiques portant livrée, sans exception, ou sous quelque prétexte que ce soit, d'entrer, même en payant, à l'Opéra ni à la Comédie.

« Cette ordonnance renouvelle aussy les défenses aux domestiques d'y entrer et leur défend très-expressément de commettre aucune violence, indécence ou autres désordres aux entrées ny aux environs des salles et lieux où se font les représentations, sous telles peines qu'il sera jugé convenable : et sa majesté permet d'emprisonner les contrevenants.

« Les officiers des deux compagnies des mousquetaires y entrent tous, et c'est une espèce de nécessité qu'il y en ait un ou deux, comme à la Comédie, pour empêcher le désordre. Les officiers à hausse-col y ont

leurs places à l'amphithéâtre, et les maréchaux des logis, brigadiers et sous-brigadiers au parterre. » (A l'égard de l'état-major du régiment des gardes, il fut réglé par M. de Pont-Chartrain, au mois d'octobre 1704, que le major, l'aide-major de semaine et le sergent-major y auraient leurs entrées à l'amphithéâtre.)

« M. Duval, comme commandant du guet, y a aussi ses entrées partout, afin d'entretenir la tranquillité et d'arrêter ceux qui feraient quelques désordres.

« Les poètes et les compositeurs avaient du temps du feu roy leurs entrées au parterre seulement; mais s'étant aperçu qu'ils cabaloient les uns contre les autres pour faire tomber les opéras nouveaux, on leur donna entrée au théâtre, où l'on examine mieux leur conduite.

« Les anciennes actrices, le commissaire du quartier, le notaire, le procureur de l'Académie et quelques autres ont aussi leurs entrées à l'amphithéâtre; mais les uns et les autres ne l'ont qu'après la troisième représentation en été, et la cinquième en hiver.

« MM. les premiers gentilshommes de la chambre ont leur entrée sur le théâtre, ainsi que les contrôleurs généraux de l'argenterie et des menus plaisirs. La famille de M. de Francine, celle de M. Lulli. »

Sur les plaintes réitérées des désordres des actrices de l'Opéra, causés par l'entrée permise sur le théâtre à plusieurs seigneurs et autres personnes, sa majesté, pour y remédier, rendit le 2 avril 1725 l'ordonnance en forme de règlement qui suit :

« De par le roy.

« Sa majesté s'est fait représenter les lettres-patentes des 28 juin 1669, mars 1672, décembre 1698 et 8 janvier 1713, portant établissement et confirmation de l'Académie royale de musique et les réglemens par lesquels le feu roi avait établi une exacte police pour le bon ordre du spectacle, tant par rapport aux acteurs et actrices que par rapport aux spectateurs, et notamment celui du mois de janvier 1713. Mais sa majesté étant informée qu'au préjudice de ses sages dispositions plusieurs personnes se donnent la licence de se placer sur le théâtre et d'entrer dans l'enclos d'icelui, dont le moindre inconvénient est d'interrompre les acteurs et actrices et de troubler les représentations, sa majesté a ordonné et ordonne que l'article 19 du règlement du 8 janvier 1713 sera exécuté selon sa forme et teneur. En conséquence, fais très-expresses défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'entrer sur le théâtre et enclos d'icelui avant ou pendant les représentations, sur quelque prétexte que ce soit, à peine de désobéissance; mesme aux acteurs et actrices d'y entrer et dans les coulisses autrement qu'en habit de théâtre et pour l'exécution de leurs rôles seulement, sous peine d'être privés d'un mois de leurs appointemens. Enjoint sa ma-

jesté aux directeurs et inspecteurs de ladite Académie d'y tenir la main, et d'informer sa majesté des contraventions, pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra. Et sera la présente ordonnance lue, publiée et affichée à ce que personne n'en ignore.

« Fait à Marly, le deuxième jour d'avril 1725.

« Signé, LOUIS; et plus bas, PHELIPEAUX. »

On voit que, tout en voulant restreindre le nombre des entrées à l'Opéra, on en conservait pourtant encore un assez grand nombre. Il est vrai qu'on n'avait point alors celles des journalistes qui occupent aujourd'hui une certaine quantité de places. Une des dispositions qui firent surtout crier est celle qui interdisait à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, d'entrer sur le théâtre et enclos de celui-ci pendant les représentations. Les grands seigneurs, accoutumés à se trouver parmi les actrices qu'ils plaisantaient et faisaient rire, murmurèrent fort de cette privation. On aura peine à concevoir aujourd'hui comment on avait assez peu de soin de son propre plaisir pour s'ôter l'illusion qui est si nécessaire au théâtre et qui était impossible avec les conversations à haute voix, les interruptions, les disputes, et tout le désordre qu'entraînaient la présence sur la scène d'une cohue de jeunes gentilshommes bruyans. Ce serait pour les hommes de nos jours un étrange spectacle à voir.

## LE BAL.

A madame Collombat de l'Isère.

Je croyais que l'amour durait comme la vie.  
Je croyais que toujours devait être éternel.

Le comte JULES DE RESSEGUIER.

Heureux temps où j'aimais la danse pour la danse,  
Où, la veille d'un bal, durant la nuit, mes yeux  
Voyaient, demi-fermés, se former en cadence  
Mille groupes joyeux!

Où mon réveil était un bonheur, un délire;  
Où la première alors j'étais toujours debout;  
Où mon cœur battait d'aise; où, par un long sourire,  
Je répondais à tout!

Où, sans savoir encor si j'étais laide ou belle,  
J'ornais mes longs cheveux d'une riante fleur,  
Sans que mon front gardât, riant et pur comme elle,  
Des traces de douleur!

Car j'ignorais alors que le ciel à la femme  
Eût dit : « Tu grandiras pour aimer et souffrir ; »  
Et qu'aimer et souffrir fût même chose à l'ame,  
Et fit toujours mourir !...

Heureux temps où mes pieds, dans leur folle vitesse,  
Semblaient ne pas poser sur le parquet glissant ;  
Où mes regards n'ayant ni langueur ni tristesse.

Trouvaient tout ravissant !

Où je ne cherchais pas, jalouse et soucieuse,  
Du regard un regard, d'une main une main ;  
Où le bal le plus beau, pour mon ame oublieuse,  
Était sans lendemain !

Où jamais, au retour, une pensée amère  
N'ayant entremêlé de pleurs un court adieu,  
Je m'endormais, donnant un baiser à ma mère,  
Une prière à Dieu !

Car j'ignorais qu'il compte et nos jours et nos larmes  
Avant de leur donner de la réalité ;  
Et je n'avais alors, étrangère aux alarmes,  
De foi qu'en sa bonté !

Heureux temps à jamais retranché de ma vie,  
Jours dont je garde encor un si doux souvenir !  
Oh ! que vous promettiez à mon ame ravie  
D'autres jours à venir !

Et que je savais peu, dans mon insouciance,  
Que l'amour se jouait de nous, comme l'enfant  
Fait des fleurs qu'il rejette avec impatience,  
Et cueillait triomphant !

Que l'on m'eût dit alors : « Tu reviendras rêveuse,  
Puis triste, toujours triste ; » et j'aurais ri long-temps,  
Sans comprendre qu'on pût se trouver malheureuse  
Plus de quelques instans.

Car ma jeune ame était paisible comme l'onde  
Sur laquelle un beau jour, avant l'orage, à lui,  
Et souriait au monde, hélas ! tant que ce monde  
Pour moi n'était pas lui !

MÉLANIE WALDOR.

LA  
**FLORE DES JEUNES ARTISTES,**  
OU  
**BOTANIQUE PITTORESQUE.**

En publiant cet ouvrage, l'auteur n'a pas la prétention d'offrir au public une Flore supérieure à celles qui sont déjà connues sur la botanique, mais bien l'espoir de rendre l'étude de cette science plus récréative, en puisant dans les ouvrages les plus appréciés de ce genre tout ce qui peut intéresser davantage relativement à la culture et aux propriétés des fleurs qui ornent nos jardins et embellissent nos champs : en y joignant leur histoire symbolique et toutes celles qui peuvent y avoir rapport, décrivant de plus la méthode pour les peindre à l'aquarelle, il a voulu offrir à l'artiste des compositions heureuses ; à l'amateur, des collections qu'il pourra copier à l'aquarelle sans le secours d'aucun maître, n'ayant seulement à suivre que les leçons de ce genre données par le texte ; à l'homme du monde, un délassement agréable ; au praticien, peut-être quelques renseignements utiles ; et à la jeunesse, un traité de botanique qui pourra lui être confié en toute sécurité.

Si la plupart des personnes qui habitent la campagne, loin de se plaindre de la monotonie et de l'ennui qu'elles y éprouvent, se rendaient compte de la naissance, de l'existence, de l'utilité, je dirai même de l'histoire de cette foule de petits-êtres qui les entourent, la campagne leur offrirait une occupation d'autant plus agréable, qu'elle serait d'un intérêt toujours croissant.

Ces fleurs, qui, non contentes de charmer notre vue, et plus souvent encore notre odorat, nous deviennent précieuses par leurs vertus, sont des êtres qui vivent, qui respirent ; les principes de leur existence ne se ressemblent pas, elles réclament des soins différens et tout-à-fait maternels ; d'ailleurs peut-on les considérer sans intérêt ? leur langage, comme leur emblème, ne nous en offre-t-il pas un tout particulier ?

On souscrit à Lyon chez MM. A. Baron, rue Clermont, n° 5.



A LOUER DE SUITE.

Magasin, arrière-magasin, avec deux pièces à l'entresol ; le tout fraîchement décoré, place Sathonay, n° 1.  
S'adresser rue Saint-Pierre, n° 23, au 1<sup>er</sup>.

**CHABANNE,**

PEINTRE EN MINIATURE,

Domicilié à Paris, rue de Cléry, n° 9, se trouve actuellement à Lyon, où il restera une partie de la belle saison. Il demeure rue des Fargues, n° 4, ou place Sathonay, n° 6.

PAR BREVET D'INVENTION.

**PÂTE PECTORALE**

DE REGNAULD AINÉ,

PHARMACIEN, A PARIS.

La Gazette de santé signale, dans son n° 36, les propriétés de cette pâte pour guérir les rhumes, coqueluches, l'asthme, catharres, et pour prévenir ainsi les maladies de poitrine.

Le seul dépôt, à Lyon, est chez M. Boitel, pharmacien, rue Lafond, n° 24.